



**COMMUNE DE SERRAVAL**

Direction générale des services  
Secrétariat du conseil  
municipal

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026**

<b>PRESENTS</b>	
Président de séance	
M. Vincent HUDRY CLERGEON	1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint
Secrétaire de séance	
Maires-Adjoints	
M. Pascal CHEVALLEREAU	2 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint
M. Sylvain SOBOTA	3 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint (arrivé à 20h45)
Mme Nathalie MASSART	4 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint
Conseillers municipaux	
Mme Chrystel DEMIZIEUX	Conseillère municipale
M. Stéphane GUYONNAUD	Conseiller municipal
M. Jean-Marc JONO	Conseiller municipal
M. Julien MICHEL	Conseiller municipal
M. Philippe MOLON	Conseiller municipal
Mme Sarah PAILLOT	Conseillère municipale
M. Stéphane TISSOT	Conseillère municipale
<b>POUVOIRS</b>	
M. Philippe ROISINE à M. Vincent HUDRY-CLERGEON	
<b>ABSENT</b>	
M. Yann HARDY	Conseiller municipal
<b>Date de convocation du Conseil Municipal</b>	
mardi 17 février 2026	

La séance débute à 20h15.

Chrystel DEMIZIEUX est nomméE secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

ODJ	INITITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Subventions 2026 aux associations	M. Vincent HUDRY CLERGEON	11		
<p>Il a été rappelé que les modalités de traitement et de versement des subventions avaient modifiées en 2024 afin de les uniformiser. Il convient donc de verser les subventions uniquement aux associations qui en ont fait la demande via le formulaire CERFA adhoc et dans les délais impartis. Seules les associations qui auront satisfait à cette obligation verront leur demande étudiée. Le Conseil Municipal demande donc que soit modifiée la liste des bénéficiaires en conséquence.</p>					
ODJ	INITITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Vote des taux des taxes locales	M. Vincent HUDRY CLERGEON	8		4
<p>Le rapporteur indique que le taux des taxes a été augmenté en 2021 et 2022. Depuis, ils sont restés inchangés. Compte tenu de l'évolution économique et budgétaire, il serait souhaitable de les augmenter d'un point. Les services et la DGFIP seront questionnés afin de connaître les limites imposées par la loi.</p>					
ODJ	INITITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	Tarifs des prestations liées à la distribution de l'eau potable et montants de la redevance performance des réseaux d'eau potable et de la redevance sur le prélèvement sur la ressource en eau pour l'année 2026	M. Sylvain SOBOTA	11		1
<p>Une présentation prenant en compte les simulations de plusieurs hausses est présentée. La hausse de l'inflation retenue pour les calculs est de 0.8. Un rappel a été fait sur les taxes supplémentaires qui pèsent sur les abonnés du fait de la modification des taxes et des taux appliqués par l'agence de l'eau.</p>					

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	Subvention 2026 à la farandole de Manigod	M. Vincent HUDRY CLERGEON	7	2	3

Une présentation de la sollicitation de la Farandole de Manigod pour l'année 2026 a été réalisée en même temps qu'un diaporama reprenant l'ensemble des documents de la Farandole étayant la demande. L'augmentation de la subvention partage les conseillers.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	Affaissement route du Montaubert - travaux d'urgence	M. Vincent HUDRY CLERGEON	12		

Compte tenu de l'urgence de la situation, il a été décidé à l'unanimité des conseillers présents de prendre une délibération afin d'encadrer et de sécuriser la procédure d'urgence pour l'affaissement de la route du Montaubert. Il convenait d'agir rapidement afin de prévenir toute amplification du phénomène et de pérenniser l'accès au hameau du Montaubert pour l'instant enclavé. Un arrêté interdisant la circulation a été pris dans le cadre du pouvoir de police du Maire. Le coût des travaux a été répercuté dans le budget 2026 et M. le maire est autorisé à présenter des dossiers auprès l'ensemble des organismes et dispositifs qui pourront accompagner la démarche financièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance :  
Chrystel DEMIZIEUX



Le Maire  
Philippe ROISINE

